

François-Marie Perrot avait été nommé gouverneur de Montréal le 13 juin 1669, mais il tardait à s'embarquer pour venir prendre ses fonctions, et M. de la Mothe retourna en France, probablement l'été de 1670, laissant M. de la Fredière, officier du régiment de Carignan, pour le remplacer à Montréal.

M. Perrot arriva à Québec le 18 août 1670, sur le navire qui ramenait l'intendant Talon, oncle de sa femme. C'est à l'automne de cette année que M. Perrot prit la direction de Montréal.

Si je ne me trompe, on ne revit plus M. de La Mothe en Canada.

## II

Voici maintenant un autre officier du même nom.

Aux Trois-Rivières, en septembre 1677, le juge Gilles Boyvinet et le notaire Antoine Adhémar firent une enquête sur des faits qui avaient eu lieu récemment au fort Saint-Louis, mais on ne saurait deviner au juste de quoi il est question, tant le procès-verbal dressé par ces deux fonctionnaires manque de clarté. Il paraîtrait que Jean Deleau sieur de la Mothe, seigneur du fort Saint-Louis, s'était vu mêlé à un complot durant lequel on tira des coups de feu, ce qui le contraignit de quitter la place.

Mes renseignements ne vont pas plus loin. Je présume que le fort Saint-Louis n'est autre que Chambly. Adhémar a souvent instrumenté dans ce dernier poste, tout en conservant le district des Trois-Rivières comme sa principale clientèle.

Plus tard, en 1705, un enseigne du nom de Deleau, neveu de Subercase, trouvait la mort dans la campagne de Terre-neuve. Je ne risquerai pas de pousser plus loin le rapprochement entre les deux noms Deleau.

## III

Passons à un troisième officier du nom de Lamotte.

En 1678, Cavalier de la Salle se préparait à retourner en Canada avec de grands projets de découvertes et d'opérations commerciales chez les Sauvages, bien calculés pour faire de l'impression sur certains esprits en quête d'aventures romanesques ou désireux d'amasser fortune en quelques campagnes. Un certain M. de La Mothe fut de ce nombre. Il raconta, par la suite, que ayant entendu la Salle exposer ses plans, il s'engagea à le "suivre partout, sans aucun intérêt que ses promesses et pour ce sujet, ajoute-t-il, je fis mon équipage pour la Rochelle, après lui avoir mis entre les mains 1,374 livres, sous sa bonne foi." Hélas ! ceux qui confiaient de l'argent à la Salle perdaient bientôt après leur enthousiasme car, au point de vue financier, le digne homme poursuivait des chimères.

Dans l'une de ses lettres de plaintes et de récriminations, la Salle écrit que La Mothe était "frère du sieur de la Mothe, autrefois baron d'Aunoy, pourvoyeur de monseigneur le prince de Condé."

La Salle, Henri de Tonty, le capitaine de La Mothe et des ouvriers arrivèrent ensemble à Québec au mois de septembre 1678. Un domestique du nom de Jolicœur, empoisonna la Salle, qui fut malade quarante jours. Enfin tous arrivaient au fort Frontenac (Kingston) puis à la rivière Niagara et au lac Érié en décembre. Le fort Conti, érigé sans retard près de Buffalo aujourd'hui, resta sous les ordres de La Mothe lorsque, l'été de 1679, la Salle et Tonty, montés sur le *Griffon*, s'éloignèrent par la voie de l'ouest pour atteindre le lac Michigan. La Salle se lançait dans l'inconnu, d'où il ne devait plus sortir. La Mothe ne le revit jamais, du moins à titre d'associé. La Salle lui promettait sans cesse

"toutes sortes de satisfactions", ce qui veut dire règlement de comptes, mais il en fut de ceux-là comme des autres.

La Mothe, pris d'une affection des yeux, descendit à Montréal, probablement au printemps de 1680, et ne tarda pas à connaître dans quelle situation se trouvaient les affaires de la Salle, ce qui dut le dissuader de suivre un homme dont les entreprises dépassaient les moyens et qui, à tort ou à raison, soulevait des controverses furieuses à chacun de ses pas. Pauvre la Salle ! c'est bien le moins que la gloire ait conservé son nom, car son cœur était grand et il faut le juger d'après ses intentions.

On peut dire que sur cent hommes employés par le Découvreur quatre-vingts désertèrent son service, en divers temps et diverses contrées. Sa correspondance est remplie des déceptions qu'il éprouve à cet égard. Quant à La Mothe, il l'accuse de malice, dit que cet officier laissait les provisions se gâter au fort Frontenac, et qu'il induisait les hommes à désertir ; en bref, il prétend que La Mothe était gagné par ses ennemis, refrain qu'il reprend à tout propos et qui n'est pas toujours sans raison.

Mgr Tanguay met, au tome I, page 169 de son *Dictionnaire* : "Le 24 décembre 1680, à Montréal, Dominique de Lamotte, sieur de Lutier, de Lucières, de Saint-Paul, fils de Jean de Lamotte et de Clémence de Badon, épouse Alixe de la Feuillée, veuve de Louis des Granges, sieur de Maupré." C'est la première fois que les noms de "Dominique" et de "Lucières" apparaissent comme ceux du capitaine de Lamotte ou La Mothe. Est-il dit, dans l'acte de mariage, qu'il portait aussi le nom de Saint-Paul ? Ceci peut le faire confondre avec l'officier du régiment de Carignan dont j'ai parlé au paragraphe I du présent article. Comme il y a, dans notre histoire publiée, grande confusion au sujet de cinq ou six La Mothe qui vivaient parmi nous entre les années 1665 et 1700, ce point peut devenir embrouillant. N'oublions pas, toutefois, que Pierre de Saint-Paul, sieur de la Mothe, commandant à Montréal en 1669-70, est un autre personnage, et ne saurait être pris pour le compagnon de la Salle.

Au recensement de Montréal, 1681, Dominique de Lamotte est porté à l'âge de quarante ans et sa femme à quarante-cinq.

Dans le volume des titres seigneuriaux, 1683, on voit que le sieur de la Motte Lussière, demeurant à Montréal, obtient la terre autrefois concédée à M. de la Lussodière, située entre Saint-François-du-Lac et celle de la Baie du Febvre. La pièce en question ajoute que Lamotte avait commandé au fort Frontenac et Conti sous M. de la Salle. Donc, pas de doute, c'est la même personne venue de France en 1678 et non pas le commandant de Montréal en 1669-70.

## IV

Claude de La Mothe, marquis de Jourdis, marié à Lachine, 1685, avec Françoise Sabourin, fut tué par les Iroquois en septembre 1687. Celui-ci n'a rien de commun avec les La Mothe qui précèdent.

Louis de la Rue, chevalier de la Motte, lieutenant dans les troupes, tué en 1690, à Saint-François-du-Lac, a été pris pour Pierre de Saint-Paul et pour Dominique de la Motte ci-dessus.

Mentionnons encore Lamotte-Cadillac, fondateur du Détroit, 1701, qui est bien distinct des autres Lamotte.

## V

Dans les papiers du Conseil Souverain, le 4 mai 1699, il est parlé de "Dominique de Lamotte Escuyer sieur de Lucière" au sujet de la seigneurie de la Lussodière.

De quoi vivait-il ? je n'en sais rien. De la traite des fourrures, peut être, puisqu'il avait pu se former à ce trafic au lac Érié. En tous cas, il ne semble pas avoir tourné ses vues du côté de la colonisation. Un seigneur de son espèce était alors trafiquant de pelletterie, et rien de plus. Il se servait de ses terres en forêt primitive pour faire la chasse et y attirer les Sauvages, avec qui les échanges étaient faciles et profitables. Le domaine que M. de La Mothe s'était fait accorder en 1683 avait déjà une histoire, sans posséder le moindre cultivateur. Son premier concessionnaire ou seigneur l'avait abandonné en 1673, après y avoir abattu quelques arbres et il s'en était retourné en France. Par l'arrêt du 9 mai 1679, cette concession revenait à la couronne.

De 1683 à 1700, M. de La Mothe ne tenta guère de peupler sa seigneurie. Il demeura à Montréal, où il mourut le 18 septembre 1700 ; sa femme le suivit dans la tombe le 24 novembre de la même année.

Benjamin Sulte

## LES ÉVÉNEMENTS DE TURQUIE

(Voir gravure)

De graves événements ont lieu actuellement en Turquie et appellent l'attention des puissances européennes.

Aux termes du traité de Berlin, le gouvernement turc devait apporter en Arménie de sérieuses réformes. Les principales avaient pour but la protection des chrétiens. Or, rien n'a été fait.

En ces derniers temps, les Arméniens, après en avoir appelé aux puissances signataires du traité de Berlin, réclamèrent du Sultan l'exécution des engagements pris. Pressé par les représentants des puissances étrangères, le Sultan entra dans la voie des réformes. Ce fut le point de départ, dans le parti de la vieille Turquie, hostile à toute modification dans le gouvernement, d'une campagne de violences.

Les Kurdes, excités par ce parti, se sont livrés depuis contre les Arméniens à des actes horribles. On assiste à une véritable organisation de massacres. Chaque semaine on apprend que, dans les diverses provinces de la Turquie, et principalement en Anatolie, les Arméniens sont attaqués, poursuivis, tués. Ni les femmes ni les enfants ne sont épargnés. Les maisons sont incendiées, des quartiers détruits.

On a rappelé que depuis les massacres de 1860, en Syrie, on n'avait point vu de telles atrocités.

Les six grandes puissances européennes, c'est-à-dire la France, l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, ont fait des représentations identiques au gouvernement turc ; elles ont demandé que des mesures immédiates fussent prises pour la cessation des horreurs signalées.

Telle est la situation.

O mort ! levier puissant de l'âme ; toi, le dernier effort du courage ; toi, l'épreuve suprême ; toi, sur qui j'appuie ma faiblesse et dans les bras de qui j'aspire à tomber, à l'heure et au jour de Dieu ! mort, dis-moi tes secrets, familiarise-moi avec ton affreux visage ; apprends-moi, je t'en prie, à vivre uniquement pour ne pas te redouter.—MARIE-EDMÉE.